

## Agression sexuelle aggravée

# Il voulait satisfaire les "désirs de la chair" avec sa fille

COE

Libreville/Gabon

F.Y., Gabonaise de 19 ans, domiciliée à Akébé-Frontières, aurait fait, le 22 novembre dernier, les frais d'une agression sexuelle de la part de son père, Darius Ogandaga, Gabonais de 40 ans, exerçant comme gestionnaire d'entreprise et domicilié à Akébé-Frontière, avec qui elle réside depuis deux mois seulement. Ce dernier a été interpellé par la direction de la Sûreté urbaine (DSU) de Nkembo, le 27 novem-

bre 2015. Hier matin, il a été déferé devant le parquet de Libreville, qui l'a ensuite placé sous mandat de dépôt. De source proche de l'enquête, le mercredi 18 novembre, F.Y. a une entorse au pied contractée lors des exercices physiques et sportifs, à son établissement. Le lendemain, elle est prisonnière d'une douleur qui l'empêche de se déplacer convenablement. Aussi, son père lui propose-t-il des massages sur la zone endolorie. Les deux premières séances s'étant déroulées au salon, tout se passe très bien, confie la jeune femme aux enquêteurs. Mais c'est le jour suivant que les problèmes

commencent, Ogandaga ayant décidé de délocaliser les soins dans une maison familiale en construction, et donc inhabitée. Jusque-là, F.Y. est comme envoûtée, puisqu'elle ne se doute de rien. Elle s'introduit donc avec son père dans la maison, et voilà la jeune femme couchée sur un morceau de tissu, prête à recevoir son "traitement" paternel. Darius Ogandaga se met aussitôt à l'ouvrage, curieusement sans le moindre produit de massage en sa possession. Ce qui paraît d'ailleurs étrange à "sa patiente". Mais à peine a-t-il commencé à faire glisser ses mains sur le pied de F.Y., qu'il introduit un doigt dans

le sexe de sa fille, pendant que l'autre main lui sert à caresser les seins. Poussant loin son cynisme, il demande à l'enfant de lui palper le sexe. Surprise et choquée devant la tournure des événements, elle se met à hurler de toutes ses forces, jusqu'au moment où elle réussit à se libérer des griffes de son présumé bourreau de père. Mais Ogandaga, qui ne veut pas lâcher prise, se lance sur le terrain de la négociation, après avoir réussi à calmer sa fille. Il lui propose alors une partie de jambes en l'air au cours d'une prochaine rencontre, à l'insu de sa conjointe et belle-mère de

F.Y. Une proposition rejetée par cette dernière. Désormais confus et honteux face au refus catégorique de son rejeton, Darius Ogandaga tente de justifier son acte, en brandissant l'argument des "désirs de la chair" qui auraient eu raison de lui. Mais la demoiselle ne l'entend pas de cette oreille. En effet, une fois "libérée", elle se rend auprès de son oncle maternel pour se confier. C'est ce dernier qui saisit la DSU. Interpellé, puis gardé à vue à l'effet de s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés, l'homme niera tout en bloc. Le parquet de Libreville, qui a décidé de le placer sous mandat de



Photo : COE

Darius Ogandaga : lors du procès, ce sera sa parole contre celle de sa fille.

dépôt, ne se sera pas laissé distraire par cet individu aux moeurs peu recommandables.

## Disparition de 17 millions à La Poste SA de Kango

# Jean Yannick Ntawanga sous mandat de dépôt

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

JEAN Yannick Ntawanga, le chef de bureau de La Poste SA de Kango, a finalement été déferé devant le parquet de Libreville,

hier à la première heure, par les éléments de la brigade de gendarmerie du chef-lieu du département du Komo. L'intéressé a ensuite été écroué à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet, au sortir de l'instruction au cours de laquelle il n'a pas su

apporter des arguments à même de lever le faisceau de suspicions qui pèsent sur lui, dans la disparition de 17 millions de francs des caisses placées sous sa responsabilité. Pour rappel, le vendredi 27 novembre dernier, les pandores sont informés

d'un présumé braquage perpétré, au petit matin, au sein même du pool financier du bureau de poste de Kango. Après ses tentatives d'explications en audition préliminaire, en vue de se dédouaner sur cette étrange disparition des fonds, Jean Yan-

nick Ntawanga est tout de même apparu, aux yeux des enquêteurs, comme le premier suspect. D'où sa mise en garde à vue, ce même vendredi jusqu'au jour de son déferement, hier matin, devant le cabinet du procureur de la République de Libre-

ville. Le chef de bureau de La Poste SA de Kango aurait-il été floué par un réseau de faux monnayeurs, comme semble le croire une source policière proche de ce dossier ? La suite de l'enquête le dira.

## Irresponsabilité parentale

# Elle se débarrasse de son bébé chez un inconnu

Alexis NDONG SIMA

Libreville/Gabon

DE nombreux habitants du quartier Rond-point Mimbang, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement d'Oyem, n'avaient pas assez de mots pour marquer leur indignation à la suite de l'abandon, par sa mère présumée, d'un bébé d'à peine quelques jours, chez un inconnu. Ce matin-là, en effet, Etienne Nguema-Nguema

est en train de faire prendre la douche à ses enfants, qui doivent se rendre à l'école. Mais il est surpris de constater l'intrusion d'une femme d'une trentaine d'années, tenant dans ses bras un nourrisson, et qui lui demande un verre d'eau. Le propriétaire des lieux, qui n'y voit finalement rien d'anormal, s'exécute. Et avant d'étancher sa soif, la présumée maman prend le soin de déposer son bébé sur un fauteuil. Elle suggère même à l'homme, qui l'accepte, de le garder pendant



Photo : ANS

Le merveilleux nourrisson, une innocente victime de l'irresponsabilité des adultes.

quelques instants, le temps pour elle d'appeler un taxi, pour continuer son chemin. Mais les minutes passent et Nguema-Nguema ne voit plus la jeune femme revenir. Une heure plus tard, il finit par se rendre à l'évidence: la dame lui a confié son enfant pour s'en débarrasser. Désespéré, il décide de s'en remettre à la justice, et se rend auprès des autorités en compagnie de quelques voisins. Le nourrisson abandonné, qui présente des signes de fatigue, souffre également

des hématomes sur le front. Il est alors envoyé dans une structure sanitaire pour des soins, avant la prise en charge par le service des Affaires sociales. Quant à la supposée maman indigne, elle est toujours introuvable. Mais alors que les enquêtes se poursuivent, beaucoup se demandent à Oyem pourquoi cette femme a-t-elle choisi de déposer son enfant chez ce bon Samaritain et non dans une poubelle, comme c'est souvent le cas?

## Noyade à Ntoun

# Misso-mi-Ondo prisonnier des eaux de la Nzeme

SCOM

Libreville/Gabon

JEAN-BAPTISTE Misso-mi-Ondo, Gabonais de 34 ans, a trouvé la mort, au cours d'une baignade, le 25 novembre dernier, à la mi-journée, dans la Nzeme, une rivière jouxtant la commune de Ntoun, le chef-lieu du département du Komo-Mondah. Après d'intenses recherches, le corps du malheureux a été repêché, deux jours plus tard, par les gendarmes de la brigade territoriale de cette localité. En effet, l'alerte de la dis-

parition de la victime est donnée aux pandores par d'autres baigneurs, qui vont, sans hésiter, reconnaître les effets de Misso-mi-Ondo sur le rivage. Une fois sur les lieux, les enquêteurs entament les premières recherches. Mais celles-ci n'aboutissent à aucun résultat encourageant. D'où la suspension decelles-ci, notamment pour des raisons de visibilité, la pénombre commençant à recouvrir la zone du sinistre. Finalement, c'est deux jours plus tard, dans la matinée de vendredi, que la dépouille de Jean-Baptiste



Photo : EMM

L'endroit où la victime a effectué le plongeon fatal. Son corps a été retiré des eaux...

Misso-mi-Ondo est retrouvée au quartier Andogassi (derrière les TP), dans le premier arrondissement de la commune de Ntoun.

Les premières conclusions de l'investigation accréditent la thèse d'une noyade. D'autant que l'infortuné, victime de la montée subite



Photo : EMM

...en présence des parents, amis et connaissances.

de la marée, a des traces de sang au niveau des narines au moment de la découverte de son corps. A cela s'ajoute le fait que son ven-

tre est ballonné et, surtout, que son corps est sorti des flots juste 48 heures après la plongée, qui semble s'être avérée fatale.